

MEDIAN TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 583.794,45 euros
Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes
06560 Valbonne
RCS Grasse N° 443 676 309
(ci-après la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2017

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que l'affectation du résultat que nous vous proposerons, après vous avoir rendu compte de l'activité de notre Société au cours dudit exercice.

Le rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, son rapport spécial, ses autres rapports, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les autres renseignements s'y rapportant, et d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

A l'issue de la lecture du rapport de gestion, il vous sera donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, qui vous permettront également de compléter votre information.

Nous vous rappelons que vous êtes invités à vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions extraordinaires ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés ;
- Rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivant du Code de Commerce ;

De la compétence de l'AGO :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2016 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos en date du 31 décembre 2016 présentés conformément aux normes IFRS ;
3. Affectation du résultat ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivant du Code de Commerce ;
5. Quitus à Monsieur Fredrik BRAG, Président et membre du Conseil d'Administration ;
6. Quitus à Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur ;
7. Quitus à Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur ;
8. Quitus à la société EPLANET VENTURES LTD, Administrateur ;
9. Quitus à Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur ;
10. Quitus à Monsieur Takashi MORI, Administrateur ;

11. Quitus à Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur ;
12. Quitus à Monsieur Tim HAINES, Administrateur ;
13. Quitus à Madame Jeanne HECHT, Administrateur ;
14. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Fredrik BRAG ;
15. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Oran MUDUROGLU ;
16. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Otello STAMPACCHIA ;
17. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
18. Nomination d'un nouveau Censeur ;
19. Fixation des jetons de présence ;
20. Constatation des démissions des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant ;
21. Nomination d'un nouveau Commissaires aux Comptes Titulaire en remplacement du Commissaire aux Comptes Titulaire démissionnaire en cours de mandat ;
22. Autorisation à donner au conseil d'Administration pour l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

De la compétence de l'AGE :

23. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce ;
24. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
25. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public ;
26. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier ;
27. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce ;
28. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
29. Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
30. Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce ;
31. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société ;

32. Annulation de délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 16 juin 2016 ;
33. Pouvoirs pour les formalités.

I. RAPPORT DE GESTION

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2016 était de 12 mois.

Il vous sera donné lecture des rapports établis par le Commissaire aux Comptes de notre Société dans le cadre de sa mission.

Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

A. Situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Durant l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 6.353.458 euros.

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions à des groupes pharmaceutiques dans le cadre d'essais cliniques, ainsi qu'à des institutions telles que hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques dans le cadre d'applications en routine clinique.

Au cours de l'exercice 2016, la Société compte un effectif moyen de 74 salariés. Le climat social à l'intérieur de l'entreprise nous paraît excellent.

Le 16 décembre 2016, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant nominal de 75.384,60 euros pour une souscription globale de 19.599.996€, par émission de 1.507.692 actions ordinaires nouvelles souscrites pour un prix total de 13€ chacune, soit 0,05€ de valeur nominale et 12,95€ de prime d'émission pour chaque action nouvelle émise.

Nous vous indiquons que :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 6.353.458 euros contre 3.885.379 euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat des produits d'exploitation s'élève à 6.739.560 euros contre 5.214.231 euros au titre de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation s'élèvent à 15.588.885 euros contre 11.640.950 euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation s'élève à (8.849.325) euros contre (6.426.719) euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat financier s'élève à 49.689 contre 153.038 euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat exceptionnel s'élève à (10.770) euros contre 78.587 euros au titre de l'exercice précédent ;
- l'exercice se solde par un résultat net comptable de (7.746.399) euros contre (5.336.589) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier comprend une charge financière de 64.018 euros correspondant à la dépréciation de l'augmentation du compte courant que la Société détient dans sa filiale américaine, MEDIAN Technologies Inc.

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1.024.007 euros. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2016.

Au 31 décembre 2016, la Société dispose d'une trésorerie de 41.639.037 euros contre 30.235.110 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4.594.654 euros contre 3.772.253 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.122.953 euros contre 1.705.454 euros au titre de l'exercice précédent.

B. Analyse de la situation financière et la situation de l'endettement

Fin 2016, les dettes financières de la Société à s'élèvent à 458.959 euros :

- 2 avances remboursables OSEO, dans le cadre d'une aide à l'innovation, non porteur d'intérêts : 456.250 euros.

C. Analyse de l'évolution des affaires et des résultats

La Société continue son développement commercial dans le domaine des essais cliniques grâce à son partenariat historique avec Quintiles (première CRO mondiale) mais aussi grâce à de nouveaux partenariats avec d'autres CRO. La société continue à investir de manière significative pour développer son réseau commercial (aux USA, En Europe et en Asie), pour faire évoluer ses outils afin d'anticiper la croissance, d'améliorer la qualité et la productivité des services rendus dans le cadre des essais cliniques.

La société investi en parallèle aussi sur son offre de service pour le soin direct aux patients et surtout depuis 2016 sur un projet de plateforme d'imagerie iBiopsy®, autour de laquelle elle a signé un contrat de partenariat avec Microsoft en juin 2016 pour la partie Big Data. L'imagerie phénomique va être au cœur de la médecine personnalisée, qui est la médecine de demain, car on sait maintenant que chaque type de maladie a une 'signature' propre et spécifique, que cette signature peut être extraite des images médicales grâce à des algorithmes puissants qui, corrélés à des mégadonnées (Big data) permettent d'identifier exactement le type de maladies et d'identifier pour un patient donné le traitement qui sera le plus efficace. L'imagerie phénomique ouvre un gigantesque horizon de possibilités pour l'industrie pharmaceutique et également pour les professionnels de santé.

Ces différents investissements, commerciaux, administratifs, opérationnels et de R&D expliquent l'accroissement du niveau de pertes et ce malgré une forte croissance du CA. L'objectif de MEDIAN Technologies est et reste avant tout de devenir un acteur incontournable du monde de l'imagerie médicale et de traduire cet objectif dans la valorisation de la société.

2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le carnet de commande de la Société s'élevant à presque 16 M€ indique que le chiffre d'affaires de la Société devrait continuer à augmenter de façon très significative dans les années à venir, en particulier dans le domaine des essais cliniques dont les groupes pharmaceutiques nous confient le volet imagerie.

Par ailleurs, la Société poursuivra la commercialisation de ses solutions auprès d'institutions telles que des hôpitaux, des centres anti-cancer et des cliniques des pays d'Europe occidentale où nous avons déjà des références mais aussi en Chine suite à l'entrée au Capital de Furui Group.

La Société entend diversifier son offre et tabler sur une gamme de services innovants appelés « Screening/Monitoring » permettant de répondre au lancement de programmes nationaux de dépistage du Cancer du Poumon. Les discussions avancées se poursuivent sur l'année 2017 et devraient permettre de contractualiser les premiers partenariats internationaux sur ces projets.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

A. Comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

B. Comptes aux normes IFRS

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des *Subscription Agreements* conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2016, la Société a poursuivi les développements des solutions LMS.

MEDIAN a également poursuivi le développement du premier prototype de CBIR spécifiquement adapté à l'imagerie médicale utilisant des méthodes Big Data permettant l'extraction automatique à haut débit et l'indexation dans des bases de données de biomarqueurs extraits des images.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 7.746.399,76 euros au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 13.082.989,53 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

6. AUTRES INFORMATIONS

A. Événements significatifs intervenus durant l'exercice

En Mai 2016, la Société a signé deux nouveaux accords avec la société Quintiles :

- Le premier accord, rend caduque l'accord du 16 Février 2012 relatif à l'émission des BSA 2012 ainsi que du BSA d'ajustement. Cet accord prévoit également, le renoncement par la société Quintiles à son droit d'être payé des commissions dues par la société Médian Technologies depuis le 16 février 2012 et ce jusqu'au 31 décembre 2015. Ces commissions

étaient provisionnées jusqu'au 31 décembre 2015 en dettes fournisseurs, Quintiles n'ayant jamais exercé les BSA susmentionnés.

- Le second accord, signé pour une durée de 3 ans, s'inscrit dans la continuité de l'accord précédent du 16 février 2012. Ce renouvellement inclut une modification des modalités de rémunération des affaires apportées par la société Quintiles, plus adaptées au contexte et issues d'une collaboration qui dure depuis plus de 4 ans.

En mai 2016, la société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices de 2013 à 2015 et a donné lieu à un redressement de 11.3 K€ payé sur le second semestre.

En juillet 2016, la société a reçu une proposition de rectification de l'administration fiscale suite à une vérification de comptabilité portant sur les périodes 2013 et 2014 pour l'impôt sur les sociétés et sur une période prorogée jusqu'au 30 septembre 2015 en matière de taxes sur le chiffre d'affaires. Les rectifications proposées ont été acceptées par la Société pour un montant de 41.5 K€ et payées sur le second semestre.

En Décembre 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital s'élève à un montant de 19 599 996 € dont 75 384,60 € de capital et 19 524 611,40 € de prime d'émission.

Une convention de cost-plus « Intercompany Service Agreement » a été conclue entre la Société Médian Technologies SA et la Société Médian Technologies Inc prenant effet en date du 1er janvier 2016 et modifiant ainsi la précédente convention signée. L'objectif étant d'appréhender au mieux les nouveaux services rendus par la filiale, « Clinical Services » et « Corporate development ».

La Société a également conclu une convention de trésorerie « Intercompany Treasury Agreement » avec la Société Médian Technologies Inc. prenant effet en date du 1er janvier 2016. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux minimum de 0,5 % et est calculée en tenant compte du taux Euribor 3 mois.

B. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Dans le cadre de sa politique de développement en Asie, et notamment en Chine, la Société est en cours de création d'une nouvelle filiale à Hong Kong.

En Janvier 2017, la Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice du BSA A-2009. Ces actions ont été émises au prix de 6,50€ par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 159 958,50 € dont 1 230,45 € de Capital et 158 728,05 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

C. Activité de la filiale de la Société - MEDIAN Technologies Inc.

La filiale américaine de la Société, MEDIAN TECHNOLOGIES Inc., a 12 salariés au 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de la filiale s'est élevé à 3.115.279,20 USD (soit 2.843.536 euros). Le chiffre d'affaires de MEDIAN TECHNOLOGIES Inc. tout comme l'exercice précédent provient de d'un contrat de "cost-plus" entre la maison mère et sa filiale (celui-ci a été modifié sur l'exercice). Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2016 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

En mai 2017, MEDIAN TECHNOLOGIES Inc a conclu un contrat avec la société KAPITAL dont le dirigeant et principal actionnaire est M. Kapil DINGHRA, au titre duquel la société KAPITAL s'est engagée à fournir des prestations d'expert-conseil dans le domaine clinique aux sociétés du groupe MEDIAN moyennant des honoraires annuels de 43.000 USD.

D. Prises de participation au cours de l'exercice

NEANT

E. Aliénation d'actions et participations croisées

NEANT

F. Existence d'un plan de stock-options et diverses valeurs mobilières émises – Participation des salariés :

1. Par ailleurs, le Conseil d'Administration en date du 24 décembre 2013 a fait usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juin 2013 (13^{ème} résolution) pour procéder à l'émission à titre gratuit de cent dix-sept mille cinq cent huit (117.508) BSA 2013 au profit de FCPR AURIGA VENTURE II et de DFJ ePlanet Ventures de la façon suivante :

Nom	Nombre
FCPR AURIGA VENTURE II	58 754
DFJ ePlanet Ventures	58 754

Le prix d'exercice des BSA 2013 s'élève à huit euros et cinquante-et-un centimes (8,51€) par action souscrite dont cinq centimes (0,05 €) de nominal. Les BSA 2013 pouvaient être exercés jusqu'au 31 décembre 2016. Au cours de l'exercice 2016, 58 754 BSA 2013 ont été exercés et, en conséquence, 58 754 actions ordinaires ont été émises. Les 58 754 autres BSA non exercées ont donc été annulés.

2. Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2016, conformément à la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, a décidé d'attribuer 325.045 actions gratuites aux bénéficiaires suivants comme il suit :

BENEFICIAIRES	AGA 2016 A	AGA 2016 B	TOTAL
Fredrik BRAG	122.523	122.522	245.045
Bernard REYMANN	30.000	30.000	60.000
Arnaud BUTZBAG	10.000	10.000	20.000
TOTAL	162.523	162.522	325.045

3. Le Conseil d'Administration en date du 6 octobre 2016, conformément à la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016 soit 373.745 actions gratuites aux bénéficiaires suivants comme il suit :

BENEFICIAIRES	AGA 2016 C	AGA 2016 D	TOTAL
Jeanne HECHT	93.479	93.479	186.958
Nick CAMPBELL	62.184	62.184	124.368
James GOLANDO	31.210	31.209	62.419

TOTAL	186.873	186.872	373.745
--------------	----------------	----------------	----------------

4. Au cours du 1er trimestre 2016, la société a constaté l'émission de 31 841 actions nouvelles, suite à l'exercice de 31 841 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 256 320,05 € dont 1592,05 € de capital et 254 728,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 7 avril 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 1627.05 € par émission de 32 541 actions nouvelles, dont 700 actions ont été émises le 14 décembre 2015.

Au cours du 2ème trimestre 2016, la société a émis 29 776 actions nouvelles, suite à l'exercice de 29 776 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 239 696,80 € dont 1 488,80 € de capital et 238 208,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En juin 2016, la Société a émis 6 600 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 33 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 27 720,00 € dont 330,00 € de capital et 27 390,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Le tableau figurant en annexe du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels présente un état récapitulatif des valeurs mobilières.

5. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au Capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik BRAG (Président Directeur Général), Gérard MILHIET, Arnaud BUTZBACH, Franck ROLLAND, Sébastien JACQUES, Nicolas DANO, et Fabrice LAMY détiennent au total 5,39% du capital social au 31 décembre 2016.

Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure à l'annexe des comptes annuels établis par KPMG pour l'exercice clos en date du 31 décembre 2016.

G. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de Commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

Monsieur Fredrik BRAG, Président Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2016 une rémunération brute hors prime sur objectifs de 266.920 euros.

Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2016 décidée par le Comité de Rémunération s'élève à 120.000 euros et sera versée sur l'exercice 2017. Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2016, Monsieur Fredrik BRAG a perçu 200.000 euros au titre de la prime sur objectif pour l'exercice 2015.

Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2016 s'est élevé, le concernant, à 16.920 euros.

Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur, est par ailleurs salarié de la Société comme détaillé au paragraphe K.

Monsieur Gérard MILHIET ne pouvant pas, du fait de son mandat, participer à l'assurance chômage, bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2016 s'est élevé, le concernant, à 10.332 euros.

Madame Jeanne HECHT, Administrateur et Chief Operating Officer est également salariée de la filiale Median Technologies Inc. Madame Jeanne HECHT exerce depuis le 7 novembre 2016 la fonction de Chief Operating Officer au titre de son contrat de travail. Le contrat de travail de Mme Jeanne HECHT précédant sa nomination en qualité d'Administrateur, celui-ci ne constitue pas une convention visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. La rémunération allouée à Madame Jeanne HECHT dans le cadre de son contrat de travail s'élève à 68.267 USD (soit 64.764 euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Une somme de 68.032 USD (64.541 euros) a également été provisionnée dans les comptes de Median Technologies Inc. au titre de son sign-up bonus qui sera versé sur le mois de mars 2017.

Messieurs Oran MUDUROGLU et Jacques SOUQUET, Administrateurs de la Société, ont perçu en 2016, au titre de l'exercice 2015, des jetons de présence d'un montant de 15.000 euros chacun. Nous vous précisons qu'au titre du versement de ces jetons de présence, la Société s'est acquittée des différentes charges s'élevant à un montant total de 15.051 euros.

Monsieur Fredrik BRAG et Madame Jeanne HECHT ont par ailleurs reçu des actions gratuites comme précisé au point F. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce, Monsieur Fredrik BRAG, en sa qualité de président du conseil d'administration, est tenu de conserver 6.126 (5%) de ses AGA 2016 A et 6.126 (5%) de ses AGA 2016 B au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

H. Informations concernant les Commissaires aux Comptes

Nous vous informons que la société PRICEWATERHOUSECOOPERS PME COMMISSARIAT AUX COMPTES (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles), Commissaire aux Comptes titulaire, et M. Guy USSEGLIO-VIRETTA, Commissaire aux Comptes suppléant ont présenté leur démission. En effet, dans la perspective du projet de cotation de la Société au NYSE ou NASDAQ, il convient de prendre en considération que seuls les cabinets d'audit enregistrés auprès du PCAOB sont habilités à réaliser des audits conformément aux normes d'audit américaines.

En conséquence, nous vous proposons la nomination en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire, pour la durée du mandat restant à courir de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS PME COMMISSARIAT AUX COMPTES, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2020 de : la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros dont le siège social est situé 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 672 006 483, société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB.

Conformément à l'article L. 823-1 du code de commerce, dans sa rédaction telle qu'elle résulte de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II », la Société n'a plus l'obligation de remplacer le Commissaire aux Comptes suppléant dès lors que le Commissaire aux Comptes Titulaire est une personne morale non unipersonnelle.

I. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 74 salariés. Au 31 décembre 2016, la Société comptait 78 salariés.

J. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 52.501 euros, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 33,1/3%, ressort à 17.500 euros.

K. Conventions réglementées

Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sans modification :

- **Rémunération d'un salarié co-fondateur de la Société :**
 - o Dirigeant concerné : Monsieur Gérard MILHIET, Executive Vice-Président salarié de la Société et Administrateur.
 - o Nature et objet : Monsieur Gérard MILHIET exerce à compter du 1^{er} octobre 2011 la fonction d'Executive Vice-Président salarié dans le cadre d'un avenant n°2 en date du 15 septembre 2011 à son contrat de travail en date du 24 décembre 2002 et de son avenant n°1 en date du 15 avril 2003.
 - o Modalités : la rémunération allouée à Monsieur Gérard MILHIET dans le cadre de son contrat de travail s'élève à 132.995 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- **Stock-options attribuées à un administrateur de la Société :**
 - o Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur de la Société.
 - o Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, MEDIAN Technologies Inc.
 - o Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société MEDIAN Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans MEDIAN Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de MEDIAN Technologies Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, dernier alinéa, nous vous informons que les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la SA et une société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont été les suivantes :

NEANT.

L. Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition à la date de clôture des deux derniers exercices du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (Annexe II).

M. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport (Annexe III).

N. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe IV).

O. Opérations sur titres des dirigeants

Les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font l'objet du récapitulatif porté en Annexe V du présent rapport.

P. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de Commerce)

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 figurent en annexe du présent rapport (Annexe VI).

Q. Programme de rachat d'actions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2016, le nombre des actions achetées et vendues par application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce a été, respectivement, de 34.286 actions et 37.782 actions.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 9,85 euros et 10,72 euros.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 13.807 titres.

Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 137.523 euros.

Leur valeur nominale était de 0,05 euros.

Elles représentent 0.12 % du capital social.

Le cours de l'action au 31 décembre 2016 était de 11 euros.

R. Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

123.128,68 euros

13.807 titres

S. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

CA France :	254.645 euros
CA Etats-Unis :	2.591.399 euros
CA United-Kingdom :	3.139.076 euros
CA Autres :	368.338 euros
Total du CA :	6.353.458 euros

T. Facteurs de risque spécifiques

1. Risques particuliers liés à l'activité

1.1. Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif.

La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs.

Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

1.2. Risques d'échec commercial

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs.

Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

1.3. Risques de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs

Les accords conclus avec CANON Inc. en juillet 2011, avec QUINTILES Limited en 2012 puis 2016, avec Start ou plus récemment avec Microsoft revêtent une importance particulière pour le développement de la Société.

Néanmoins, la Société ne s'estime pas dépendante de ces partenariats.

1.4. Risques liés à la gestion de la croissance

La Société prévoit de croître de manière importante.

Elle sera ainsi obligée d'adapter sa structure et de recruter du personnel.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

1.5. Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

1.6. Risques Clients

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée auprès de la plupart des plus gros laboratoires mondiaux.

1.7. Risques Fournisseurs

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

2. Risques juridiques et réglementaires

2.1. Risques liés à la propriété intellectuelle

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède.

Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à MEDIAN TECHNOLOGIES.

2.2. Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.

Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

La société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017.

2.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic.

Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

II. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

1. MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que Madame Jeanne HECHT a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 16 décembre 2016.

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs, à savoir :

- Monsieur Fredrik BRAG, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur,
- Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur,
- Monsieur Dennis ATKINSON, représentant EPLANET VENTURES Ltd, Administrateur,
- Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur,
- Monsieur Takashi MORI, Administrateur,
- Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur,
- Monsieur Tim HAINES, Administrateur,
- Mrs. Jeanne HECHT, Administrateur.

pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2016.

Par ailleurs, nous vous informons que les mandats des six membres du conseil d'Administration suivants arrivent à expiration lors de la présente Assemblée :

- Monsieur Fredrik BRAG, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur,
- Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur,
- Monsieur Dennis ATKINSON, représentant EPLANET VENTURES Ltd, Administrateur,
- Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur,
- Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur.

A la demande des principaux actionnaires de la Société et compte tenu du projet de cotation de la Société au NYSE ou NASDAQ, il vous est proposé de modifier la composition du Conseil d'Administration.

En conséquence, nous vous proposons de nommer comme administrateurs de la Société, conformément à l'article 11 des statuts, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les candidats suivants, lesquels ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leurs fonctions d'Administrateur et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice :

- Monsieur Fredrik BRAG,
- Monsieur Oran MUDUROGLU,
- Monsieur Otello STAMPACCHIA,
- Monsieur Kapil DINGHRA, citoyen américain né le 22 octobre 1959 à Delhi, en Inde, domicilié au 8 Baldwin Dew Court, Sparta, NJ 07871.
Monsieur Kapil DINGHRA détient un mandat d'administrateur au sein des sociétés suivantes : Five Prime Inc, Advanced Accelerator Applications, Exosome Diagnostics, Autolus.

Par ailleurs, nous vous proposons la nomination comme Censeur de la Société pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de la société EPLANET VENTURES Ltd, représentée par Madame Amira ATALLAH, son représentant permanent.

2. FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer à 100.000 euros le montant maximum global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2017, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

3. AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à vingt (20) euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 20 euros, s'élèverait à 23.351.778 euros, sur le fondement du capital au 5 Avril 2017.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 mars 2011 ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;

- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

* * *

Nous espérons que vous voudrez bien adopter l'ensemble de ces résolutions.

Le Conseil d'Administration

Annexes :

Annexe I	Liste des mandats sociaux.
Annexe II	Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices.
Annexe III	Etat des résultats des 5 derniers exercices.
Annexe IV	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital.
Annexe V	Opérations sur titres des dirigeants.
Annexe VI	Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement le capital par seuil (Article L233-13)

ANNEXE I

LISTE DES MANDATS SOCIAUX

MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2016

SOCIETE	MANDAT ET/OU FONCTION
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Fredrik BRAG	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Président du Conseil d'Administration Directeur général
MEDIAN TECHNOLOGIES INC	Président du Conseil d'Administration Directeur général
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Gérard MILHIET	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
MEDIAN TECHNOLOGIES INC	Administrateur
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Jacques SOUQUET	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
SUPERSONIC IMAGINE	Président du Directoire
LL TECH	Membre du Comité Stratégique
ACADEMIE FRANCAISE DES TECHNOLOGIES	Membre
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Oran MUDUROGLU	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
MEDICALIS	Président Directeur Général (<i>Chief Executive Officer</i>) Administrateur
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Takashi MORI	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Otello STAMPACCHIA	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
REPLIMUNE LTD	Administrateur
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Tim HAINES	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
CHROMA THERAPEUTICS LIMITED FROM	Administrateur
SIW HOLDINGS LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH LLP	Administrateur
LOMBARD MEDICAL TECHNOLOGIES PLC	Administrateur
PIXIUM VISION SA	Administrateur
SIENTRA INC	Administrateur
PROTEON THERAPEUTICS INC	Administrateur
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Dennis ATKINSON, représentant de ePlanet Ventures Ltd.	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
EPLANET VENTURES LIMITED	Directeur Général (<i>Managing Director</i>)
PALRINGO LIMITED	Administrateur (<i>Board member, Director</i>)
NEVIS HOLDINGS LIMITED	Administrateur (<i>Board member, Director</i>)
Mandats et fonctions exercés par Madame Jeanne HECHT	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur

ANNEXE II

DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS
PAR DATE D'ECHEANCE A LA CLOTURE DES DEUX DERNIERS EXERCICES

MEDIAN TECHNOLOGIES

Echéancier des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016	2016		2015	
	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats
Non échu	18 474,00 €	325 709,98 €	78 178,61 €	482 506,00 €
< 30 jours	0,00 €	39 494,25 €	0,00 €	4 133,84 €
30 à 60 jours	0,00 €	34 942,67 €	54 323,32 €	89 963,37 €
60 à 90 jours	0,00 €	486,60 €	0,00 €	4 699,87 €
90 à 180 jours	0,00 €	488,00 €	0,00 €	28 971,04 €
Au-delà	0,00 €	281,96 €	0,00 €	792,38 €
TOTAL	18 474,00 €	401 403,46 €	132 501,93 €	611 066,48 €

ANNEXE III

ETAT DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Périodes Durée de l'exercice	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	582 539 €	500 806 €	413 055 €	301 723 €	295 115 €
b) Nombre d'actions émises	11 650 780	10 016 117	8 261 092	6 034 450	5 902 318
II- Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 353 458 €	3 885 379 €	1 518 301 €	1 202 734 €	886 066 €
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions	- 8 266 452 €	- 6003 487 €	-5 367 408 €	-4 545 394 €	-4 557 574 €
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	- 1 064 007 €	- 858 503 €	-977 547 €	-976 534 €	-1 013 851 €
		- 5 144 984 €			
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	- 7 202 445 €		-4 389 861 €	-3 568 860 €	-3 543 723 €
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	- 7 746 399 €	-5 336 589 €	-4 844 195 €	-4 347 696 €	-3 976 091 €
f) Montants des bénéfices distribués	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
g) Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
III- Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	- 0,62 €	-0,51 €	-0,53 €	-0,59 €	-0,60 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	- 0,66 €	-0,53 €	-0,59 €	-0,72 €	-0,67 €
c) Dividende versé à chaque action	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IV- Personnel					
a) Nombre de salariés (effectifs moyens)	74	54	44	45	45
b) Montant de la masse salariale	4 594 654 €	3 772 252 €	2 807 380 €	2 746 572 €	2 639 160 €
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 122 953 €	1 705 454 €	1 336 162 €	1 343 088 €	1 259 271 €

ANNEXE IV

ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DUREE	ETAT
AGE 16/06/2016 – 19^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	240.000 euros, hors prime	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
AGE AGE 16/06/2016 – 20^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public</i>	100.000 euros, hors prime	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
AGE AGE 16/06/2016 – 21^{ème} résolution <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier</i>	Limite légale – article L 225-136 3°) du code de commerce	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
AGE AGE 16/06/2016 – 22^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce</i>	100.000 euros, hors prime	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
AGE 16/06/2016 – 23^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	Plafond global de 450.000 euros, hors prime	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée

AGE 16/06/2016 – 24^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce</i>	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	38 mois, soit jusqu'au 15/08/2019	Utilisée par le Conseil d'Administration les 22 Juillet 2016 et 6 octobre 2016 à hauteur de 698.790 actions gratuites
--	--	--	--

ANNEXE V

OPERATIONS SUR TITRE DES DIRIGEANTS

Exercice de 85.100 BSPCE par Monsieur Gérard MILHIET :

Le Conseil d'Administration de la Société en date du 7 décembre 2009, suite à l'émission décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 décembre 2009, a attribué, à Monsieur Gérard MILHIET, 319.551 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE).

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de l'intégralité de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 10 octobre 2014 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 22.100 BSPCE pour souscrire à 4.420 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 18.564 euros.

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 juillet 2015 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 30.000 BSPCE pour souscrire à 6.000 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 25.200 euros.

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 22 juillet 2016 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 33.000 BSPCE pour souscrire à 6.600 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 27.720 euros.

ANNEXE VI**IDENTITE DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (ARTICLE L 233-13)**

	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
<i>Personnes Physiques</i>		
Néant	Néant	Néant
<i>Personnes Morales</i>		
Furui Medical Company	Néant	12,94 % soit plus d'un dixième
DFJ ePlanet Ventures L.P.	13,09 % soit plus d'un dixième	11,26 % soit plus d'un dixième
Abingworth bioventures VI LP	9,98 % soit plus d'un vingtième	8,58% soit plus d'un vingtième
Canon Inc.	9,60 % soit plus du vingtième	8,26 % soit plus du vingtième
Growth Equity Opportunity Fund III LLC (NEA)	9,57 % soit plus du vingtième	8,23 % soit plus du vingtième
FCPR Auriga Ventures II	0,55 % soit moins du vingtième	6,15% soit plus du vingtième